

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS926

présenté par

M. Bentz, M. Ménagé, Mme Bamana, M. Bernhardt, M. Muller, M. Taché de la Pagerie,
Mme Ranc, Mme Mélin, Mme Delannoy, M. Lioret, Mme Levavasseur, Mme Dogor-Such,
M. Frappé, M. Florquin et M. Dussausaye

ARTICLE 25

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre groupe s'oppose au transfert de caisse, et tout particulièrement au transfert de la CNSA vers les agences régionales de santé.

En raison de leur lourdeur technocratique, les ARS, signe d'une centralisation et d'une suradministration, doivent être supprimées.

Echelon de proximité de l'action de l'Etat, les services préfectoraux sont plus à même d'assurer le fonctionnement des établissements et services médico-sociaux au bénéfice des personnes âgées ou handicapées.